

Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice 86
Quorum 66
Votants 82
Suffrages exprimés : 82

DATE DE CONVOCATION

15 mars 2021

DATE D’AFFICHAGE

23 mars 2021

Séance du 07 avril 2021

N°210407-31

L'an deux mil vingt et un, le 07 avril à 17h40, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle cauchoise, sise à Grainville la Teinturière, sous la présidence de Monsieur Jérôme LHEUREUX, Président,

Etaient présents :

Jean-François ALIGNY, David ANQUETIL, Laurent APPERCELLE, Pierre BAZIN, Pierre-Luc BILLIEZ, Catherine BONS, Didier BOULLARD, André-Pierre BOURDON, Emmanuel BOUST, Luc BRÉANT, Alexandra BUQUET, Jean-François BUREL, Philippe CABIN, Bertrand CARPENTIER, Marie-Hélène CHANGARNIER, Christine CHANGEUX, Gérard COLIN, Isabelle COMONT, Valérie CORCEL, Odile COUROYER, Joël DESCHAMPS, Jérôme DOUILLET, Marie-Louise DOULET, Jean-Claude DUBOC, Christophe DUBOSC, Evelyne DUPUIS, Patrice FAUCON, Jean-Marie FERMENT, Franck FOIRET, Stéphane FOLLIN, Daniel GEORGES, Nicole GIBOURDEL, Laurent GODEFROY, Benjamin GORGIBUS, Françoise GUILLOT, Rémi HEROUARD, Patrice HOYÉ, Véronique IZABELLE, Hervé JOLLY, Jean-Robert LANCHON, Barbara LANGE, Pascal LARGILLET, Antoine LECROQ, Magalie LEGRAS, Béatrice LEROND, Jérôme LHEUREUX, Sandrine LOSAY-ANNEBIQUE, Sylvain MONNIER, Marc MUSONI, Bruno NAZE, Jean-François OUVRY, Luc POLINSKI, Benjamin REGENT, Jean-Paul RENAUX, Marc ROUSSELIN, Maryvonne SCHILD, Daniel SEIGNEUR, Eric SIMON, Yves TASSE, Jean-Pierre THÉVENOT, Bruno THUNE, Patrick TREANDA, Pascal VANIER, Patrick VICTOR, René VIMONT.

Était absent représenté par son suppléant :

Philippe DUFOUR représenté par Lucie PUPIN-MAHAMOUD

Etaient absents excusés avec pouvoir :

Xavier BATUT a donné pouvoir à Gérard COLIN
Lydie BRETTE a donné pouvoir à Benjamin GORGIBUS
Philippe CARREIN a donné pouvoir à Jérôme DOUILLET
Jean-Louis CHAUVENSY a donné pouvoir à Françoise GUILLOT
Martine CORUBLE a donné pouvoir à Luc POLINSKI
Raphaël DISTANTE a donné pouvoir à Daniel SEIGNEUR
Annie DUMENIL a donné pouvoir à Françoise GUILLOT
Philippe ETIENNE a donné pouvoir à Evelyne DUPUIS
Gérard FOUCHÉ a donné pouvoir à Jérôme LHEUREUX
Didier GASTON a donné pouvoir à Franck FOIRET
David LAMBION a donné pouvoir à Pierre-Luc BILLIEZ
Daniel LEGROS a donné pouvoir Jérôme LHEUREUX
Martine LE PAIH a donné pouvoir à Philippe CABIN
Alain LEPREUX a donné pouvoir à Benjamin GORGIBUS
Sophie MAUBANC a donné pouvoir à Véronique IZABELLE
Valérie MORSALINNE a donné pouvoir à Jean-François ALIGNY

Absents :

Pascal BAILLET, Pierre-Yves JEGAT, Jacques LEBALLEUR, Didier PEULVEY

Conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Christine CHANGEUX a été élue secrétaire de séance.

*_*_*_*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (ci-après CGCT) et notamment les articles L.5211-1 à L.5211-4,

Vu ensemble les articles L.2322-1 et L.2322-2 du CGCT,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 20 septembre 2017 relatif aux statuts de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre,

Vu la nécessité de mettre à jour les AP/CP du budget Assainissement Délégation,

Vu les crédits de paiement 2021 inscrits au budget primitif 2021 du budget Assainissement Délégation,

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 12 mars 2021,

Vu l'avis favorable du bureau élargi en date du 18 mars 2021.

**Le Conseil Communautaire,
après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- **accepte la mise à jour de chaque AP/CP faisant l'objet d'une modification dans le tableau ci-joint,**
- **autorise, pour chaque AP/CP en cours, le report automatique des crédits de paiement non utilisés sur l'exercice suivant sans que le montant global de l'AP/CP ne puisse être modifié.**

AUTORISATION DE PROGRAMME - CREDITS DE PAIEMENT

MODE Modification / Classe	N°APCP	Libellé de l'APCP	N°opération	MONTANT DE L'AP				MONTANT DES CP				OBSERVATIONS SUR LES MODIFICATIONS AU BUDGET PRIMITIF		
				REVISION DE L'EXERCICE	REVISION APRES REVISION	SUBVENTIONS	EMPRUNTS	AUTORISATION DE RECLAMATION DE TVA	MONTANT COURANT LIQUIDE AU 31 JANVIER 2021	CP 2021 VOTE BP 2021	CP 2022 PREVISIONNEL		CP 2023 PREVISIONNEL	CP EXERCICES SUUVANTS
Modification	AS32015001	RECONSTRUCTION STEP DE ROSVILLE	315/04	10 000,00 €	923 500,00 €	317 763,00 €	85 549,00 €	520 186,00 €	304 089,63 €	22 416,37 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	L'opération s'achève. Les crédits de paiement 2021 correspondent au solde de l'opération aux essais
Aucune modification	AS32015003	MISE EN PLACE ASSAINISSEMENT COLLECTIF MANNREVILLE GUEURTEVILLE CALLEVILLE ET TRANSFERT VERS 3 STEP DE SAINT VALERY	315/03	6 800 000,00 €	6 800 000,00 €	2 121 684,25 €	1 006 844,00 €	3 671 474,75 €	4 910 326,01 €	1 839 672,99 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Ancienne modification
Modification	AS32016001	TRANSFERT DES EFFLUENTS DU SECTEUR DE PALUEL VERS VEULLETES	06201601	2 261 900,00 €	2 261 900,00 €	510 047,25 €	131 441,00 €	1 620 411,75 €	1 357 102,57 €	428 000,00 €	476 797,43 €	0,00 €	0,00 €	Nouvelle répartition des crédits de paiement en tenant compte de l'avancement du projet
Modification	AS32017001	OPERATION DE PROGRAMMATION DE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT 2017-2020	06201701	638 000,00 €	461 288,31 €	0,00 €	0,00 €	461 288,31 €	248 288,31 €	213 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	L'opération s'achève. Les crédits de paiement 2021 correspondent au solde de l'opération
Modification	AS32018001	EXTENSION ZONE DE COLLECTE BLOSSEVILLE	06201801	3 000 000,00 €	3 000 000,00 €	0,00 €	0,00 €	3 000 000,00 €	111 338,01 €	1 000 000,00 €	1 700 000,00 €	188 661,59 €	0,00 €	Nouvelle répartition des crédits de paiement en tenant compte de l'avancement du projet
Modification	AS32019001	SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT	06201902	2 770 000,00 €	3 000 000,00 €	0,00 €	0,00 €	3 000 000,00 €	6 480,00 €	450 000,00 €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	543 520,00 €	Les engagements en matière de connaissance des réseaux et de gestion des différents systèmes ont été éliminés en vue de la future DSP à renouveler

Pour extrait certifié conforme,
ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,



Le Président,

Jérôme LHEUREUX

Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal Administratif de Rouen, sis 53 Avenue Gustave Flaubert à ROUEN (76000), peut-être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant le délai de deux mois commençant à courir à compter de sa notification ou de sa publication. Dans le même délai, un recours gracieux peut-être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant le délai de 2 mois.

Vu la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 modifiant et complétant la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, le Président atteste que la délibération du Conseil Communautaire n° 31..... - Séance du 31.04.2021 est exécutoire.

Date de réception en Sous-Préfecture :

Date de publication :

Le Président,

J. LHEUREUX



Accusé de réception en préfecture
076-200069839-20210407-210407-31-DE
Date de télétransmission : 13/04/2021
Date de réception préfecture : 13/04/2021